



L'Association
des professeurs
de Lignery (CSQ)

INFO APL # 14



36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1

☎ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

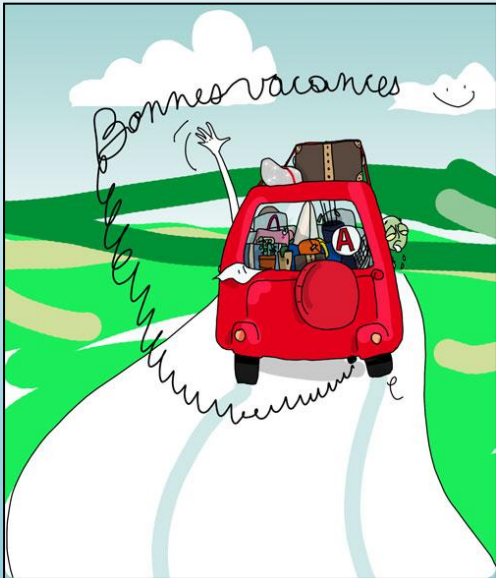
☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@csq.qc.net

Site web : www.lignery.ca

2011-06-21

Vol. 37 No. 14



FERMETURE DU BUREAU DE L'APL

le 24 juin et le 1^{er} juillet
et aussi

POUR LES VACANCES

du 6 juillet 2011 à 16 heures
au vendredi 29 juillet inclusivement.

Nous serons de retour
le lundi 1^{er} août à 9 heures.

HORAIRE D'ÉTÉ

En août,

le bureau de l'APL est ouvert
du lundi au jeudi de 8 h à 17 h
et le vendredi de 8 h à 12 h



Bon été ! Bon repos ! Bonnes vacances !

LA FSE (CSQ) ET L'APEQ CONCLUENT UNE IMPORTANTE ENTENTE CONCERNANT LES EHDA

UN IMPACT DIRECT SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET QUI AMÉLIORERA LES CONDITIONS D'EXERCICE DES QUELQUES 70 000 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Depuis le début des pourparlers, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-CSQ) avaient comme objectif d'améliorer la réussite des élèves et le quotidien des enseignantes et enseignants concernés par l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. En toute cohérence avec ces objectifs, les deux organisations syndicales ont rejeté une proposition globale le 31 mai dernier, estimant qu'elle ne répondait pas aux préoccupations premières des enseignantes et enseignants qu'ils représentent. Ils ont donc décidé de poursuivre le processus de conciliation prévu aux dispositions de la dernière entente nationale. Le conciliateur, M^e Jean-Guy Ménard, a remis son rapport le 3 juin aux parties concernées.

Après analyse, il a été convenu avec la ministre Beauchamp de reprendre les travaux en s'appuyant sur les recommandations du rapport du conciliateur, lesquelles ont servi de toile de fond aux discussions des derniers jours.

Prévention et intervention rapide

L'ouverture et la détermination du ministère dans les échanges nous ont permis d'obtenir des changements importants notamment en matière de prévention et d'intervention rapide, au plus grand bénéfice des élèves. Ainsi, l'entente prévoit notamment :

- la révision de la définition d'élèves en difficulté d'apprentissage pour en permettre la reconnaissance dès la fin de la première année et l'ajout de la dimension des troubles d'apprentissage à cette définition ;
- l'analyse des besoins et des capacités des élèves correspondant à cette nouvelle définition, et ce, qu'ils aient déjà eu ou non accès à des services.

Avec cette nouvelle définition, les élèves à risque qui tendaient à le demeurer tout au long de leur parcours scolaire pourront dorénavant être évalués selon leurs besoins et capacités. En faisant fi de leurs difficultés, le système les empêchait de recevoir les services dont ils avaient réellement besoin, les exposants à accumuler les retards d'apprentissage qui devenaient de plus en plus difficile à résorber.

Composition de la classe

L'entente prévoit également une injection de 40 M\$ pour la composition de la classe, répartie sur quatre ans de la façon suivante : 4 M\$ la première année, 8 M\$ la deuxième, 12 M\$ la troisième et 16 M\$ récurrents la dernière année. Cela servira à soutenir la mise en place de regroupements d'élèves dans une perspective de continuum de services, notamment par la création de classes-ressources, de classes-répétition ou de classes spécialisées, et l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage de l'élève.

Il reviendra au comité paritaire EHDA à la commission scolaire de faire les recommandations sur la répartition et l'utilisation de ces sommes, à la suite des besoins exprimés par les écoles.

De plus, les comités nationaux de concertation de la FSE et de l'APEQ, qui ont un rôle permanent de suivi de l'entente nationale, sont mandatés pour trouver une solution pour les cas où la composition de la classe est jugée problématique ou abusive, comme on en rencontre malheureusement trop souvent.

Soutien aux enseignantes et enseignants

L'entente prévoit également l'ajout d'une somme de 12 M\$ sur quatre ans (3 M\$ récurrents par année) afin de libérer le personnel enseignant pour l'élaboration et le suivi des plans d'intervention, portant ainsi à plus de 5 M\$ le montant alloué annuellement pour la FSE et l'APEQ à cette fin.

Cette négociation s'est faite en étant portée par l'objectif d'améliorer de façon perceptible le quotidien des élèves et des enseignants. Nous avons certes d'autres travaux à mener, mais nous venons d'avancer avec la certitude d'emprunter le bon chemin, celui qui favorise d'abord et avant tout la réussite des élèves tout en améliorant les conditions d'exercice de la profession enseignante.

Bureau des délégués et dîner de la rentrée

24 août 2011 à 9 h 30



Club de golf La Prairie

500, ave. du Golf, La Prairie QC J5R 0A5

Veillez vous inscrire à l'APL

par téléphone (450-659-5491)

ou par courriel (z27_lignery@csq.qc.net)

Un dîner sera prévu pour les personnes inscrites

N.B. : Chaque école devrait être représentée. Si vous n'avez toujours pas élu vos déléguées ou délégués pour 2011-2012, les personnes déléguées en 2010-2011 sont invitées.

Projet d'ordre du jour

- Évaluation des apprentissages
- Normes et modalités d'évaluation

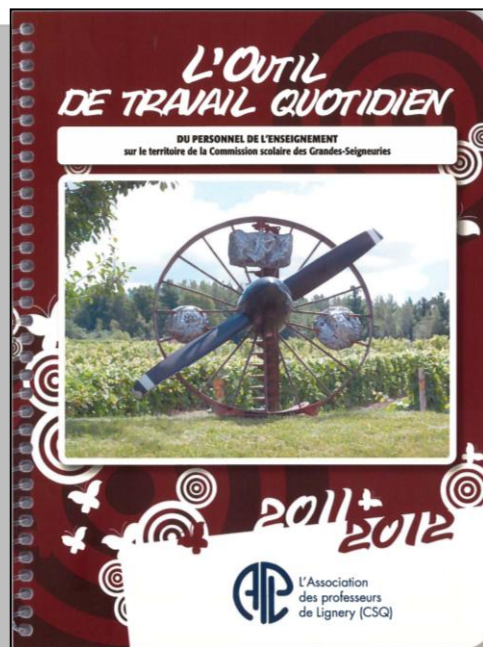
Nous suggérons aux personnes déléguées d'être accompagnées de membres du CPE

Exécutif A.P.L. 2011-2012

Martine Provost.....	Présidente
Guy Pepin	Vice-président
Guy Poissant.....	2 ^e vice-président
Jacques Parenteau.....	Secrétaire général
Véronique Bourdon.....	Conseillère A – Primaire – Secteur Châteauguay
Katrine Savaria	Conseillère B – Primaire – Secteur Châteauguay
À combler.....	Conseiller A – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland
Kim D'Amour.....	Conseillère B – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland
Bernard Guertin	Conseiller C – Partie Nord – Primaire – Secteur Goéland
Marie-Josée Pinsonneault	Conseillère – Partie Sud – Primaire – Secteur – Goéland
Denis Demers	Conseiller - Secondaire – Secteur Châteauguay
Marie-Ève Perras.....	Conseillère A – Écoles secondaires – Secteur Goéland
Richard Lefebvre	Conseiller B – Écoles secondaires – Secteur Goéland
Sylvain Millette.....	Conseiller – La Magdeleine – Secteur Goéland
À combler.....	Conseiller – Éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)

En vertu des Constitutions et règlements APL, le Bureau des délégués verra à combler les postes vacants.

L'Outil de travail quotidien



Vous recevrez, ces jours-ci, l'agenda **L'Outil de travail quotidien** pour l'année 2011-2012.

Vous trouverez, dans les premières pages, des informations sur différents points de la convention : semaine régulière de travail, entente sur les modalités de distribution des heures de travail, congés spéciaux, force majeure ainsi que les absences pour maladie ou cause de décès.

Sans qu'il n'en coûte un sou à l'APL pour produire cet outil, nous recevons une partie des profits issus de la vente de publicité dans l'agenda. Ces sommes reçues servent à venir en aide aux enfants de milieux défavorisés. Les dernières années, les montants ont été versés aux CLSC de notre territoire (Châteauguay, Jardins du Québec et Kateri) pour permettre à des enfants de participer à des camps d'été. Chaque année, près de 4 000 \$ sont envoyés aux 3 CLSC.

Nous vous invitons à l'utiliser et à encourager nos commanditaires !